

LYON Transport

Dépose-minute à la Part-Dieu : pas d'interruption de service

Pour pallier la fin programmée du dépose-minute de la gare de la Part-Dieu, Lyon Parc Auto penche pour en recréer un, souterrain, dans un parking existant. Sa gratuité est même à l'étude. Explications.

Le vote par la Métropole de Lyon de la fin de l'exploitation du dépose-minute, s'inscrit dans un ensemble de transformations liées au projet Part-Dieu. Mais parce que déposer ou récupérer des voyageurs sans lieu dédié, peut s'avérer compliqué, Lyon Parc Auto maintiendra le service.

1 Pourquoi le dépose-minute est-il supprimé ?

Un permis de construire pour la construction d'un hôtel (Novotel) a été déposé sur l'emplacement du dépose-minute, avant l'arrivée des écologistes. Permis sur lequel la nouvelle majorité n'entend pas revenir, précise Fabien Bagnon, président de Lyon Parc Auto et vice-président à la Voirie et aux Mobilités actives à la Métropole de Lyon. Pour remplacer ce service, et en attendant la création d'un dépose-minute « définitif » dans le cadre de la réalisation du parking Béraudier fin 2024-début 2025, le précédent exécutif optait pour un dépose-minute provisoire côté du cours Lafayette. « Son coût s'élèverait à plusieurs dizaines de milliers d'euros et serait supporté par la Métropole, donc par le contribuable. C'est une dépense trop importante pour la durée envisagée », considère Fabien Bagnon. D'où la tentation exprimée par les écologistes de se passer d'un dépose-minute avec pour argument que des parkings où stationner, y compris très peu de temps, ne manquent pas à la Part-Dieu.



La fin du dépose-minute place de Francfort est pour fin mars début avril. Photo Progrès/Maxime JEGAT

2 Quelle est l'option prévue pour maintenir le service ?

Deux écueils se profilaient. Le stationnement sauvage déjà pratiqué, allait s'accroître, de même que la difficulté à récupérer quelqu'un. Ainsi, s'ils envisagent toujours d'orienter vers un parking existant - celui de Lyon Parc-Dieu qui compte 1 700 places - les écologistes prévoient de travailler jalonnement et signalétique pour permettre l'identification et la matérialisation d'un véritable dépose-minute. « L'entrée piéton de ce parking débouche dans la gare », en profite pour faire valoir Fabien Bagnon

relevant que « c'est même plus proche que ce que permet l'actuel dépose-minute. »

3 Vers un service équivalent ?

Comment faire cohabiter du parking minute avec de la longue durée. L'heure est à « challenger Lyon Parc Auto pour voir à la fois comment adapter l'intérieur du parking et accueillir le flux supplémentaire de voitures », détaille Fabien Bagnon. La gratuité des 15 premières minutes est aussi à l'étude. Gratuité qui, pour le coup, vaudrait pour tout le monde. « Cette gratuité n'était pas notre intention initiale », rappelle l'ancien président de la Ville à vélo. « Notre raisonnement était qu'une offre de stationnement existe, suffisante et pratique, avec un cheminement raccourci pour les voyageurs et un coût de 0,65 cents très acceptable. »

D.M

RHÔNE Hommage

« Pierre Cardin a été toute sa vie un pionnier, en avance sur tout »

Philippe L.Reynaud a distribué pendant une trentaine d'années la marque Pierre Cardin dans ses magasins notamment celui du centre commercial de la Part-Dieu. Il se souvient de ses rencontres avec le couturier.



Philippe L.Reynaud. Photo Progrès/Gisèle LOMBARD

« Je suis ému par la disparition de Pierre Cardin. J'ai en effet commencé à vendre la marque en 1982. Nous avons été très vite le magasin indépendant le plus important de France à avoir des costumes et accessoires du couturier parisien et les clients venaient de toute la région », explique Philippe L.Reynaud. Propriétaire de plusieurs boutiques dont celle « Ted V Pierre Cardin » située dans le centre commercial de La Part-Dieu, président alors des commerçants du centre, Philippe L.Reynaud a bien connu Pierre Cardin. « Je l'ai souvent rencontré, nous échangeons beaucoup, il m'avait invité chez Maxim's et me présentait toujours comme un de ses clients importants. C'était quelqu'un qui était toujours en avance sur tout. En Chine il était très connu », se rappelle Philippe.

Tout naturellement ce fut Philippe L.Reynaud qui en 1989 arriva à convaincre Pierre Cardin de louer

sa grande boutique de la rue de la République à deux pas de l'Hôtel de Ville au candidat à la mairie de Lyon Michel Noir pour en faire son local de campagne. « Depuis chaque fois qu'il me croisait il me demandait des nouvelles de Michel Noir »

« J'ai convaincu aussi les équipes parisiennes d'organiser un défilé à Lyon. Il se déroula au Transbordeur et fut suivi d'un grand dîner à la Tour Rose. Pierre Cardin était là bien sûr et séduisit non seulement les invités dont le maire de Lyon mais également les journalistes présents ».

Gisèle Lombard

Pierre Cardin : « Je suis très attaché à Lyon »

« Vous venez m'interviewer ? Entrez, entrez. » Non, en ce début d'après-midi ensoleillé de septembre je dus décliner l'invitation, promettre de revenir, la rencontre avec Pierre Cardin était fortuite. Mais il prit quand même la pose pour une photo. Aujourd'hui je me souviens avec émotion de ces déjeuners de femmes chez Maxim's organisés par Monique Raimond. Pierre Cardin en maître des lieux aimait vivre de l'une à l'autre, baisser une main, répondre aux compliments avec humour, toujours souriant et bien sûr toujours très élégant. Pour une interview accordée au Progrès, nous nous étions installés à l'issue d'un de ces déjeuners au premier étage chez Maxim's dans des fauteuils rouge autour d'un guéridon. Il avait évoqué ses liens avec la région, son enfance dans la Loire, son apprentissage chez le tailleur stéphanois Louis Bompuis, ses attaches à Lyon où il avait inauguré la grande boutique au 1 rue de la République, les Trophées du savoir-Faire dont il avait été le parrain. « C'est une belle ville avec son histoire et son avenir », avait-il confié. Féru d'antiquités, de tout ce qui était beau il m'avait fait les honneurs de son musée, parlé de ses projets à Venise. Il aimait raconter, mais c'était surtout le futur qui le passionnait. Il avait mille idées à la minute, toutes plus créatives les unes que les autres. À plus de 90 ans il avait l'âme d'un jeune homme !



Pierre Cardin, le 21 septembre 2017 devant sa boutique à Paris Photo Progrès/Gisèle LOMBARD

Gisèle Lombard

RHÔNE Société

Un mineur étranger isolé sur le fil du rasoir

Malgré une décision, inédite, du Comité des Nations Unies pour les droits de l'Enfant qui demande à l'État de placer un jeune Pakistanais dans un foyer pour mineur jusqu'au 31 décembre 2020, la Métropole de Lyon et la Préfecture font la sourde oreille.

M^e Sandrine Rodrigues, vous êtes l'avocate d'un mineur étranger isolé...

« C'est un adolescent pakistanais entré en France et à Lyon en août 2019. Suite au décès de sa grand-mère qui l'a élevé, il a été contraint d'aller vivre avec son père. Mais sa belle-mère, refusant de le scolariser, l'envoyait mendier.

Pourquoi n'a-t-il pas été mis à l'abri par la Métropole dont c'est pourtant le rôle ?

La Métropole, déniait sa minorité, lui a reproché de ne produire qu'une copie de son acte d'état civil. Le document, légalisé par l'ambassade du Pakistan a, depuis, été considéré comme authentique

par le service de la fraude documentaire de la police de l'air et des frontières.

Sur quoi vous fondez-vous désormais pour obtenir sa mise à l'abri ?

Pour la première fois, à ma connaissance, en France, nous avons obtenu une décision rendue le 10 décembre par le Comité des Nations Unies pour les droits de l'Enfant à Genève qui demande à l'État de placer le garçon dans un foyer pour mineur jusqu'au 31 décembre 2020, date de sa majorité.

Pourquoi n'a-t-il toujours pas été mis à l'abri ?

La Métropole, chargée de la protection de l'Enfance, n'a pas justifié sa décision. La préfecture et l'État, également sollicités, n'ont pas daigné répondre. Au-delà de l'urgence, il faut rappeler que la France a reconnu la compétence du Comité de l'ONU...

Votre client va avoir 18 ans le 31 décembre...

S'il est placé dans un foyer avant son dix-huitième anniversaire, il pourra bénéficier d'une continuité de prise en charge par la Métropole jusqu'à 21 ans ; il pourrait, aussi, pendant un an, prétendre à la délivrance d'un titre de séjour en qualité de mineur confié à l'Aide sociale à l'Enfance entre 16 et 18 ans. À défaut, il sera privé de ces droits.

Contactée, la Métropole n'a pas répondu à nos sollicitations, tandis que la Préfecture renvoie sur la Métropole.